



Monsieur le DASEN,

Tout d'abord, bienvenu à vous dans notre beau département du Tarn, dont vous avez peut-être déjà pu apprécier la diversité des territoires dont nous reparlerons très rapidement lors de ce CTSD sur les ajustements de carte scolaire.

Nous tenons également à remercier les services pour la qualité des documents fournis pour le travail préparatoire de cette instance.

Dans le cadre de nos missions de défense des collègues, des écoles et de la qualité du service public de l'éducation, nous espérons, même si nous savons que nous aurons sur certains sujets des points de divergence, que nous continuerons à travailler de façon constructive et en confiance avec les services et avec vous-même comme nous le faisons avec votre prédécesseur.

Notre propos dans cette déclaration commencera par des remarques plus générales concernant la rentrée avant d'entrer dans le vif du sujet de l'ordre du jour. En effet, il nous a semblé que la rentrée est le bon moment pour faire le point de nos questions et nous nous adressons en la matière plus au ministère dont vous êtes le représentant local qu'au DASEN du Tarn proprement dit

Tout d'abord, cette rentrée est marquée par l'inquiétude, la lassitude et la tension qui montent chez les personnels.

Le changement des programmes de 3 disciplines pour les cycles 2, 3 et 4 dans l'été, seulement 2 ans après la grande réforme du collège ne donne pas un bon signal de cohérence pour les collègues, les familles et les élèves. Le retour de la répétition plutôt que la compréhension, le recomplexification du langage grammatical et d'autres éléments encore vont-ils vraiment dans le sens de l'école de demain ou annoncent-ils, dans la nostalgie actuelle d'un passé prétendument glorieux, d'un retour au vintage aussi dans l'Education Nationale ?

L'annonce l'année dernière de l'abaissement de la scolarisation obligatoire dès 3 ans pour la rentrée 2019 était une très bonne nouvelle, mais depuis, plus rien sur le sujet.

La création du système dérogatoire à la semaine de 4,5 jours a fait que ce qui aurait dû être une exception à la loi est presque devenu la règle. Le ministre de l'Education Nationale avait annoncé à grand renfort de communication la mise en place d'un « Plan Mercredi » pour la rentrée avec une forte ambition éducative. Qu'en est-il dans notre département ? La mise en place sporadique selon les communes d'un tel dispositif ne risque-t-elle pas de renforcer les inégalités entre les différents territoires ?

Et nous reparlerons des dédoublements de CP-CE1 pour la situation tarnaise.

Dans le second degré, la rentrée est aussi assez contrastée.

Pour le collège, les deux temps forts de cette rentrée sont le dispositif « devoirs faits » et l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables.

Pour le dispositif, la mesure ne répond pas à la promesse. Dans les collèges, chaque élève a au mieux la proposition d'un ou deux créneaux horaires et le ministère cherche à recruter des jeunes en service civique pour effectuer ces heures. On est très loin du projet d'un dispositif d'accompagnement généralisé qui serait pleinement intégré au projet d'établissement. À l'école élémentaire, en cette rentrée, il n'y a pas de dispositif *Devoirs faits*.

L'interdiction des téléphones portables, annoncée à grand renfort de communication, n'a pas été encadrée dans les établissements où pour la rentrée, les équipes ont dû se débrouiller avec le texte cadre sans aucune précision pratique sur l'application de la mesure.

Pour la réforme du baccalauréat et de l'enseignement au lycée général et technologique, certes les grandes lignes sont arrêtées : nombre et noms des spécialités, leurs types d'épreuves et les coefficients. Il reste cependant à déterminer tous les contenus d'enseignement dans les deux mois qui arrivent afin que les élèves de seconde et leurs familles aient rapidement de la visibilité sur les spécialités qu'ils devront choisir. L'ampleur de la tâche face au temps imparti ne peut que susciter des inquiétudes.

Les grandes orientations de la transformation de la voie professionnelle ont été données : de la co-intervention en enseignement général, la classe de seconde organisée en grande famille de métiers, le CAP en 1, 2 ou 3 ans, la réduction et la modification du bac professionnel gestion-administration. La mise en œuvre complète est plus progressive que pour le bac général et technologique mais les premières évolutions sont bien pour la rentrée 2019. Il est donc urgent de travailler sur les grilles horaires et les moyens complémentaires pour la voie professionnelle qui a trop souvent servi de gisement d'économies.

Pour la formation initiale des enseignants, on réinterroge encore la place du concours et les Espé. La formation initiale est un sujet essentiel pour l'avenir de l'École et l'attractivité du métier mais depuis le temps que les pouvoirs politiques successifs ont déplacé les bornes du concours et les lieux de formation, il serait temps de finir par convenir que surtout il faut du temps pour devenir enseignant. Il faut se donner les moyens de la préprofessionnalisation et de l'entrée progressive dans le métier. Le SE-Unsa plaidera pour des évolutions mais pas des révolutions déstabilisantes.

La formation continue est un enjeu crucial pour la réussite des élèves comme pour la satisfaction au travail des personnels. Si, selon le Premier ministre, elle ne doit pas aboutir à réduire le nombre d'heures d'enseignements des élèves, pour le SE-Unsa elle ne doit pas non plus conduire à être reportée sur les vacances scolaires.

Au SE-Unsa, nous voulons rappeler que les enseignants travaillent déjà plus que le temps de travail réglementaire des fonctionnaires (1607 heures) selon les études disponibles. Le temps des vacances scolaires est aussi un temps de préparation, de recherche et de correction. S'il faut renforcer la formation continue, il faut le faire en articulant ces temps avec des temps de stages pour les étudiants futurs enseignants et stagiaires qui prendraient alors les classes des titulaires en formation.

Pour ce qui est de l'ordre du jour de cette instance, les ouvertures conditionnelles annoncées pour la rentrée annoncent plutôt une tendance favorable aux écoles de campagne.

Dans le Tarn comme ailleurs, la mesure phare du quinquennat est le dédoublement des CP/CE1 en REP. Le président la cite inlassablement. C'est manifestement le seul exemple du « protéger » dans sa politique « libérer et protéger ». Indéniablement et sans surprise cette mesure est vécue positivement par les élèves et les enseignants qui sont dans ces classes mais notre préoccupation est celle de la poursuite du déploiement de cette mesure encore l'année prochaine en Rep alors que le budget s'annonce contraint. Qui plus est, on dédouble dans les REP mais les seuils d'ouverture sont trop élevés dans les écoles non REP pour assurer un enseignement de la qualité que requiert l'avenir de la nation.

Qui plus est, la situation d'une école CAP pas classée REP est l'illustration de l'incohérence de cette mesure. Le quartier de Cantepau est selon le classement INSEE le 5^{ème} plus pauvre de France, et son école, concernée ce jour par une ouverture conditionnelle, en est pleinement touchée. Si elle était classée comme il se doit, une ouverture liée au dédoublement de ses CE1 aurait actée en février déjà cette ouverture. C'est une des raisons pour lesquelles la Directrice Académique avait souhaité, par ce geste fort, proposer une ouverture. Deux élèves manquent à l'appel, il nous paraît capital de pouvoir ouvrir malgré tout, pour ces élèves méritent de travailler en effectif plus réduit, d'autant que 25 élèves de plus se profilent à l'horizon dans un an, actant de fait une ouverture définitive dès février prochain.

Ces élèves ne doivent pas être les abandonnés de la république parce qu'il manque une ligne de classement à leur école et parce que le collège de secteur bénéficie d'une mixité plus favorable.

Monsieur le DASEN, je vous remercie.